

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 23 avril 2018

Ordre du jour :

Appel

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017 ;
3. Présentation de Madame A. Arn, Préfète du district de Morges – voir également : l'aide-mémoire pour les autorités vaudoises – édition août 2017, lien :
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/communes/affaires_communes/fichiers_pdf/20170831_AIDE-MEMOIRE.pdf
4. Préavis N° 01/2018 – Réaménagement de la déchetterie ;
5. Préavis N° 02/2018 – Construction de deux collecteurs pour le raccordement des eaux claires et usées de la route de Bremblens à la route de la Gare ;
6. Commission des finances : élection complémentaire d'un membre ;
7. Communications municipales ;
8. Communications du Bureau ;
9. Divers et propositions individuelles ;

Le Président, M. Dominique Tavel, ouvre la séance à 20h précises en saluant la Préfète, les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers, la presse et le public. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 52 membres du Conseil. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Se sont excusés pour cette occasion : Mmes Amélie Gilliéron, MM. Fabien Descoedres, Pierre Etter, Francisco Fiol, Yann Gyger, Christian Müller, Jacques Spengler, Luc Vittoz.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Dominique Tavel demande à l'assemblée s'il y a des commentaires concernant l'ordre du jour. Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017

M. Dominique Tavel informe l'assemblée d'une demande de correction qui lui a été transmis par M. Jerome de Benedictis concernant la page 80, deuxième paragraphe du point 12, Divers et propositions individuelles. Il donne lecture du paragraphe corrigé comme suit :

« M. Jerome De Benedictis rappelle que l'étude d'un projet en 2013 était partiellement reprise par un bureau d'ingénieur en mobilité qui s'est penché sur l'aspect de la circulation du centre du village. Le débouché se fait sur les arrêts de bus, sur une traversée piétonne (autrefois passage piétons) et à proximité de la place de jeux, de l'Auberge Communale et du centre du village. Une collision à cet endroit était envisageable d'autant plus lorsque les bus masquent la visibilité. Le premier projet, préparé et présenté au conseil communal, prévoyait la pose d'une borne escamotable à cet endroit. La Municipalité y a renoncé pour des raisons pratiques en ne mettant en place que la signalisation verticale. »

Il demande s'il y a d'autres remarques et propose d'adopter le procès-verbal ainsi modifié.

M. Edy Bridy déclare ne pas avoir compris le texte corrigé.

M. Jerome de Benedictis procède à l'explication de la différence de phrasé.

Il n'y a pas d'autres remarques et le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

3. Présentation de Madame de Mme A. Arn, Préfète du district de Morges

M. Dominique Tavel donne la parole à Mme la Préfète, Andrea Arn qui débute sa présentation en invitant les conseillers à l'interrompre en cas de besoin. (Ndlr : la présentation sera envoyée par email aux Conseillers).

Mme Andrea Arn termine sa présentation en disant qu'elle répond volontiers à d'éventuelles questions, ce qui n'est pas le cas.

M. Dominique Tavel remercie la Préfète. Mme Arn remercie l'auditoire et souligne l'excellente collaboration entre la préfecture et la municipalité ainsi que le bureau communal. Elle remercie particulièrement notre Syndique, Mme Irène Caron, qui quittera ses fonctions fin juin, de l'excellent travail accompli.

4. Préavis N° 01/2018 – Réaménagement de la déchetterie

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Eric Maillefer, Municipal responsable de ce préavis, qui annonce un amendement proposé par la Municipalité. Il projette deux diapositives, un du plan de la déchetterie et l'autre de la proposition d'amendement du préavis.

Il explique que le plan a été modifié suite à une demande pertinente de la commission d'objet. La commission proposait de profiter des travaux pour prolonger le nouveau mur de soutènement pour accueillir les bennes dans le bon sens. D'autre part, la nouvelle disposition permettra de placer des bennes supplémentaires et une sortie de camion en marche avant. Des places de parc ont également été ajoutées. Un petit portakabin est

également prévu pour abriter le personnel communal en cas d'intempérie. Un container obligatoire est prévu pour les déchets spéciaux et un autre pour les appareils électriques.

Concernant les barrières d'entrée/sortie et suites aux échanges avec la commission ad hoc, la Municipalité a décidé de dissocier leur pose du projet urgent de réaménagement de la déchetterie. Elle propose de retrier à ce stade la pose de barrières automatiques, mais de garder l'option de contrôle d'accès par carte de légitimation. Un nouveau point de situation sera fait fin 2019.

La demande de crédit passerait ainsi de 340'000.- à 310'000.- (déduction contrôle d'accès 35'000.- et ajout de 5'000.- pour les modifications des murs).

M. Eric Maillefer propose l'amendement suivant :

- *La Municipalité renonce à installer un contrôle d'accès par carte et barrières automatiques. Les contrôles seront du même type qu'actuellement, c'est-à-dire par carte de légitimation à présenter sur demande du personnel surveillant la déchetterie. Ces contrôles seront renforcés et un point de la situation sera fait à fin 2019.*
- *Le Canton, via le service du territoire (SDT) a donné son avis sur la création de la nouvelle sortie (cf. plan). La condition est la modification du PPA par l'adjonction d'un addenda. La Municipalité poursuivra les démarches pour la création de cette sortie, cependant son exécution sera probablement reportée et aura lieu dans un second temps. Le Conseil Communal autorise la Municipalité à modifier le PPA dans ce sens.*
- *La prolongation des murs dans la partie haute de la déchetterie, selon le vœu de la commission ad hoc entraînera quelques coûts supplémentaires. Il y aura une moins-value concernant le retrait du poste contrôle d'accès. La demande de crédit est donc la suivante :*

○	<i>Démolition des murs et enrobés :</i>	<i>Fr.</i>	<i>12'000.--</i>
○	<i>Terrassement, mouvement de terres, remblayage</i>	<i>Fr.</i>	<i>45'000.--</i>
○	<i>Génie civil (construction de murs)</i>	<i>Fr.</i>	<i>85'000.--</i>
○	<i>Grave, enrobé</i>	<i>Fr.</i>	<i>72'000.--</i>
○	<i>Barrières, protection des bennes</i>	<i>Fr.</i>	<i>36'000.--</i>
○	<i>Marquage</i>	<i>Fr.</i>	<i>2'000.--</i>
○	<i>Honoraires ingénieurs</i>	<i>Fr.</i>	<i>15'120.--</i>
○	<i>Divers & imprévus</i>	<i>Fr.</i>	<i>20'000.--</i>
○	<i>Total</i>	<i>Fr.</i>	<i>287'120.--</i>
○	<i>TVA & arrondi</i>	<i>Fr.</i>	<i>22'880.--</i>
○	<i>Total final</i>	<i>Fr.</i>	<i><u>310'000.--</u></i>

M. Dominique Tavel donne la parole à M. Youri Borboën, Président de la commission d'objet qui remercie la Municipalité d'avoir tenu compte de leurs remarques. Dès lors, l'amendement proposé par la commission n'a donc plus lieu d'être. Il n'a rien d'autre à ajouter à son rapport.

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Christian Zünd, Président de la commission des finances qui dit sa surprise de devoir prendre, en séance, une décision quant à un nouveau montant, et demande une suspension de séance de cinq minutes, afin de permettre à la commission des finances de prendre position concernant l'amendement du préavis. Le Président suspend la séance.

M. Dominique Tavel annonce la reprise de la séance et invite M. Youri Borboën à communiquer le résultat des discussions de la commission d'objet durant la suspension.

M. Youri Borboen annonce que la commission d'objet se rallie à la proposition de la Municipalité et propose de retirer son amendement. Il invite les Conseillers à adopter l'amendement du préavis et d'adopter celui-ci ensuite.

M. Eric Maillefer remercie la commission d'objet et précise qu'il a recontacté le bureau d'ingénieur Fehlmann qui a recalculé les travaux pour arriver à ce chiffre de 310'000.-.

M. Christian Zünd avant de donner la position de la commission des finances, demande si le coût de la nouvelle sortie prévue est compris dans le nouveau montant, ce que M. Eric Maillefer confirme.

M. Christian Zünd demande si la réalisation de la sortie est indépendante de la pose des barrières d'accès.

M. Eric Maillefer répond que le contrôle d'accès a été abandonné.

M. Christian Zünd, Président de la commission des finances le remercie et exprime à nouveau sa surprise, pas tant concernant le montant mais plutôt concernant la façon de faire. Il s'étonne également de ce que la modification du PPA soit incluse dans la conclusion de ce préavis. Selon la vision de la commission des finances, l'éventuelle modification du PPA ainsi que la réalisation d'un accès avec des barrières devrait faire l'objet d'un deuxième préavis. La commission des finances propose de voter un montant qui ne tienne pas compte de la réalisation de la sortie à ce stade-là.

M. Dominique Tavel demande quel est le montant à amputer pour éliminer la sortie.

M. Eric Maillefer ne peut pas donner de montant.

M. Dominique Tavel met en discussion de manière globale l'amendement proposé par la Municipalité.

M. Luc Martin signale que la deuxième sortie prévue dans le montant n'est pour l'instant pas encore autorisée par l'état.

M. Eric Maillefer confirme qu'elle n'est pas encore formellement autorisée mais est très optimiste par rapport à l'aboutissement de la procédure, même si cela prendra un certain temps.

M. Luc Martin suggère que l'amendement reste tel qu'il est, car le montant ne sera pas dépensé tant que l'autorisation n'est pas accordée. Le moment-venu, le PPA modifié sera validé avec la sortie et le crédit sera libéré. Ceci pour éviter l'établissement d'un préavis ultérieur.

M. Jacques Perrinjaquet considère qu'il ne s'agit pas d'un amendement mais d'un nouveau préavis. Il rejoint M. Luc Martin en confirmant que le PPA sera modifié en temps voulu. A son avis, la deuxième ligne « *d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches avec les services cantonaux, pour la modification du PPA, afin de réaliser la seconde sortie sur le chemin du Moty* » n'a rien à faire dans ce préavis. Il propose un « sous-amendement » biffant cette compétence donnée à la Municipalité de modifier le PPA.

M. Eric Maillefer intervient en précisant qu'il ne s'agit pas d'une modification de PPA mais d'un addenda du PPA incluant la sortie.

M. Edy Bridy estime que cette sortie coutera moins de 100'000.- et que la Municipalité n'aura donc pas besoin d'accord du Conseil.

M. Dominique Tavel précise qu'il s'agit d'un droit de dépenses urgentes, ce qui n'est pas le cas d'un complément de préavis et demande s'il y a d'autres questions. Il demande si M. Jacques Perrinjaquet souhaite rédiger un sous-amendement.

M. Jacques Perrinjaquet maintient sa proposition de biffer la deuxième ligne comme mentionné ci-dessus.

M. Jean-François Martin se demande si le coût des travaux de la sortie ne sera pas plus élevé si les travaux se font ultérieurement, du fait qu'il faut faire revenir les machines une nouvelle fois.

M. Eric Maillefer pense que la différence ne sera pas énorme. Il s'agit d'une petite sortie, à plat. Il revient sur la phrase « entreprendre les démarches pour la modification du PPA ». Si le PPA doit être modifié, le Conseil sera de toute façon consulté.

M. Jacques Perrinjaquet retire donc sa proposition de sous-amendement.

M. Jean-Marc Landolt confirme qu'il s'agit uniquement d'entreprendre les discussions avec le SDT et qu'il est évident que s'il y a changement d'affectation le Conseil sera consulté. Il convient que la terminologie de la phrase n'est pas tout à fait claire.

M. Christian Zünd ne veut pas que des travaux soient entrepris avant l'acceptation d'un chiffre.

M. Dominique Tavel précise que le Conseil interviendra uniquement concernant le PPA et non pas pour une question de montant.

M. Eric Maillefer signale qu'il s'agit actuellement d'un devis d'entrepreneur pour ces travaux. Si le préavis est accepté, un appel d'offre sera lancé avant le choix d'une entreprise. Entretemps les démarches avec les autorités seront entreprises. Les travaux ne débiteront certainement pas avant la fin de l'été.

M. Christian Zünd demande la suppression de la dernière phrase du 2^{ème} paragraphe de l'amendement de la Municipalité, soit :

- *Le Canton, via le service du territoire (SDT) a donné son avis sur la création de la nouvelle sortie (cf. plan). La condition est la modification du PPA par l'adjonction d'un addenda. La Municipalité poursuivra les démarches pour la création de cette sortie, cependant son exécution sera probablement reportée et aura lieu dans un second temps. Le Conseil Communal autorise la Municipalité à modifier le PPA dans ce sens.*

M. Eric Maillefer confirme que les conclusions disent « d'entreprendre les démarches ».

M. Philippe Diserens demande à ce que la Municipalité se prononce de manière formelle sur la suppression de ladite phrase.

M. Eric Maillefer confirme que la phrase sera supprimée, tout en affirmant que les conclusions sont très claires.

M. Philippe Diserens préfère que l'amendement et les conclusions soient clairs.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres questions concernant l'amendement, M. Dominique Tavel le présente et le soumet au vote. L'amendement modifié est largement accepté.

M. Dominique Tavel lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 01/2018 et son amendement
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE 49 OUI – 2 ABSTENTIONS

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 310'000.-- pour le réaménagement de la déchèterie
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches avec les services cantonaux, pour la modification du PPA, afin de réaliser la seconde sortie sur le chemin du Moty
- de prélever le montant du crédit sur nos liquidités
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans
- de porter au budget annuel le montant nécessaire à l'entretien des installations

5. Préavis N° 02/2018 – Construction de deux collecteurs pour le raccordement des eaux claires et usées de la route de Bremblens à la route de la Gare

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Municipal responsable de ce préavis.

M. Jerome de Benedictis rappelle la demande de la commission des routes concernant un plan plus précis et plus large pour une meilleure compréhension quant à l'emplacement des collecteurs. Il affiche le plan en question.

Une deuxième demande concerne l'étude pour le raccordement à l'ERM et rappelle la décision du Conseil pour un crédit d'étude de ce raccordement. Il indique que l'étude suit son cours et confirme que tous les feux sont au vert pour un raccordement à l'ERM. Il n'a rien d'autre à ajouter à son préavis.

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Antoine Gerber, Président de la commission des routes + évacuation et épuration des eaux qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Christian Zund qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Dominique Tavel ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président lit les conclusions de ce préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 02/2018
- vu le rapport de la Commission des routes + évacuation et épuration des eaux
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 180'000.-- pour la construction de deux collecteurs pour le raccordement des eaux claires et usées de la route de Bremblens à la route de la Gare
- de prélever le montant sur nos liquidités
- d'amortir ce montant sur le Fonds de réserve pour les égouts (9280.110)

6. Commission des finances : élection complémentaire d'un membre

M. Dominique Tavel passe à l'élection d'un nouveau membre de la commission des finances après la démission de M. Christian Müller suite à son élection à la Municipalité.

M. Christian Zünd propose la candidature de M. Thierry Pache, qui a déjà été membre et président de cette commission et qui connaît donc bien la tâche.

M. Thierry Pache accepte d'être candidat. Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures, il est donc élu tacitement par acclamation.

7. Communications municipales

Jean Marc Landolt :

1. Choix du système de chauffage pour la salle villageoise et les locaux de la voirie.

Une étude a été réalisée en ce début d'année, ceci afin de comparer les deux modes de chauffage évoqués lors de la présentation du préavis pour le crédit de construction de l'ouvrage cité en titre.

La comparaison technique a été réalisée par le bureau Weinmann Energies SA, et les devis estimatifs de construction ont été élaborés par le bureau BA Consulting SA.

Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Chaudière à pellets de bois	Pompe à chaleur (géothermie)
Production de CO2 [kg/an]	2'615	3'230
Energie primaire consommée [kWh/an]	88'636	61'975
Part d'énergie primaire non renouvelable [kWh/an]	15'068 (17%)	52'741 (85%)
Coût annuel TTC pour les consommables et l'entretien [CHF/an]	6'798	4'849
Coût de construction HT*	163'000	578'000

* Montants non compris : équipements de gros-œuvre

Tenant compte des résultats de cette étude comparative, la Municipalité a retenu le système de la chaudière à pellets de bois pour la réalisation de cet ouvrage.

2. Avancement des travaux de la salle villageoise

Bien qu'ils ne fussent pas particulièrement visibles, les premiers travaux pour la construction de la salle villageoise, et la réfection du bâtiment de la voirie, ont commencé depuis environ un mois.

Le démontage du carrelage, avec la présence d'amiante, a en effet été réalisé récemment.

Outre la très prochaine mise en place d'une palissade d'enceinte de chantier, les travaux de terrassements à l'emplacement du parking souterrain sur deux niveaux, et de la future salle villageoise, vont commencer sous peu.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'avancement de cet important chantier, et nous organiserons une visite de celui-ci à votre attention, ceci lors d'une phase intéressante des travaux.

3. PPA Grand-Pré

Les négociations entre les bordiers du plan partiel d'affectation du Grand Pré, qui ont déposés des oppositions lors de la mise à l'enquête de celui-ci dans le courant de l'année passée, et les promoteurs des futures constructions de logements, ont maintenant pratiquement abouti.

Selon toute vraisemblance, il nous sera possible de vous présenter un préavis sur cet objet pour la prochaine séance du Conseil du mois de juin.

M. Jerome De Benedictis :

1. Travaux à la route de la Gare

Compte tenu des dernières estimations de trafic sur la route de la Gare à l'horizon 2030, étudiées notamment dans le cadre de la nouvelle jonction autoroutière d'Ecublens, la Municipalité a jugé opportun de mandater un bureau spécialisé afin d'étudier et d'envisager des mesures et aménagements de modération du trafic. Le coût de cette étude est estimé à Fr. 20'000.— TTC. Les résultats intermédiaires ont été présentés à la Municipalité et le résultat final de l'étude est attendu pour la fin du mois de mai. Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité renonce à procéder à la réfection du tapis de la route de la Gare en 2018 et planifiera ces travaux en 2019.

2. Radar pédagogique à la Rue du Château

Afin de modérer les vitesses au centre du village, la Municipalité a acquis un radar pédagogique fixe. Ce dernier est installé depuis le début du mois d'avril à la Rue du Château et permet également de collecter les statistiques de passage et de vitesse à cet endroit. Le coût de cette installation est de Fr. 4'920.— TTC.

3. Affaissement du chemin des Jordils

La Municipalité continue de suivre attentivement l'évolution de la situation du ch. des Jordils et du chantier voisin. Afin d'être conseillée au plus juste et de s'assurer une remise en état sûre et conforme aux normes en vigueur, la Municipalité a décidé de mandater un ingénieur civil spécialisé en géotechnique et géostructure pour le suivi du dossier. Dans tous les cas la Municipalité fera procéder à la réfection de la chaussée dès que possible.

4. Véhicule de sécurité publique

Compte tenu de la forte utilisation du véhicule privé de notre agent de sécurité publique et du peu de flexibilité offerte par le scooter, la Municipalité a décidé se doter d'un véhicule de sécurité publique. Coût total de l'investissement : Fr. 27'775.— TTC.

M. Eric Mallefer :**1. Personnel de voirie : M.Jonathan Berseth**

Monsieur Jonathan Berseth a été engagé le 1^{er} janvier 2018, avec une période d'essai de 3 mois. Ainsi, la Municipalité a confirmé l'engagement définitif de M. Berseth, dès le 1^{er} avril 2018, au vu de son excellente collaboration.

2. Déménagement du service de voirie

En raison des travaux prévus pour l'agrandissement et la transformation du bâtiment des Utins, le service de voirie a déménagé au 15 mars 2018. Le matériel est maintenant réparti sur 3 sites : - Les vestiaires, le bureau, la cafétéria et un petit atelier sont dans des conteneurs blancs, derrière l'Ancien Collège.- Les véhicules, et le petit matériel ont pris place dans la ferme du Château, qui a été entièrement réaménagée à cet effet. Le matériel « lourd », tels que les lames à neige, l'épareuse, les broyeurs, etc... sont dans le hangar de la déchèterie, qui a été équipé de portes coulissantes cadénassables.

3. Achat d'un véhicule électrique

Comme prévu au budget 2018, notre service de voirie s'est équipé d'un nouveau véhicule léger à propulsion électrique. Après avoir évalué deux modèles, le choix s'est finalement porté sur un véhicule de démonstration de marque Mega E-Truck, avec benne basculante, version 75 km/h. Ce véhicule d'un prix catalogue de Fr. 37'900.--, avec 5'000 km au compteur, a pu être acquis au prix de Fr. 24'581.—TTC.

Ce véhicule est déjà très apprécié, notamment pour son usage silencieux, son autonomie, ainsi que sa souplesse d'emploi lors d'arrêts fréquents.

4. Place de l'Église ; remplacement des bancs en pierre

Les bancs en pierre et les dalles en granit de l'esplanade de l'Église sont en mauvais état, en raison de l'usure des années. Dans le cadre du budget 2018, il a été décidé d'acheter 4 nouveaux bancs, en bois et métal, type Victoria pour un montant de Fr. 8'992.95 TTC.

Les travaux de réfection de cette esplanade, seront effectués par notre personnel communal, dès le mois de septembre.

5. Arrosage automatique du parc du Château

Le système d'arrosage automatique montrant encore quelques défaillances en raison d'électrovannes anciennes, il a été nécessaire de remplacer celles-ci pour un montant de Fr. 4'555.70 TTC.

6. Éclairage du terrain de football de Rueyre

Le comité du FC Echandens a présenté à la Municipalité un projet d'éclairage du terrain de football de Rueyre.

Ce projet consiste en un éclairage LED. Trois projecteurs seraient à installer sur les mâts existants du terrain de Bussigny jouxtant le terrain d'Echandens et les trois autres projecteurs seraient à installer sur 3 nouveaux mâts côté buvette.

La Municipalité a contacté la commune de Bussigny qui a donné son accord pour l'utilisation de ses mâts.

Côté financier, la Municipalité a contacté le fonds du sport de la loterie romande, qui a d'ores et déjà promis une importante contribution pour ce projet.

Un préavis vous sera prochainement soumis à ce sujet.

Mme Katharina Zurn :**1. Collège du Chaney**

Les slores des 9 classes dans le bâtiment du Chaney ont dû être remplacés. Le coût total est de Fr. 22'500.— TTC.

Une entreprise de débouchage a continué le nettoyage et le curage des collecteurs.

Le paratonnerre a été remis en état pour le montant de Fr. 3'049.— TTC.

2. Château

La pierre de l'échauguette côté rue du Château s'effritait et une réfection était nécessaire. Coût de l'intervention : Fr. 3'000.— TTC.

3. Appartement de l'Auberge communale

L'appartement de l'Auberge communale s'est libéré il y a dix jours. Il sera séparé de l'exploitation et pourra être loué après quelques travaux d'entretien, dès le 1er juillet 2018.

Vous avez certainement vu que l'Auberge est fermée pendant les gros travaux en cuisine et dans la salle du restaurant. L'aubergiste pourra de nouveau accueillir les clients dès le 13 mai 2018.

4. Grande salle

En vue de la construction de la nouvelle salle villageoise, le fourneau de la salle des Utins a été transféré dans la grande salle au centre du village.

Mme Irène Caron**1. Naturalisations**

Suite à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2018 de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité, les autorités vaudoises vont devoir s'adapter au profil des personnes entamant la démarche de naturalisation et notamment tenir compte des présomptions favorables qui en découlent. Ainsi, parmi d'autres nouveautés, un test uniformisé de connaissances élémentaires a été préparé au niveau cantonal. Les candidats devront répondre à quelque 160 questions à choix multiples, qu'ils auront reçues avec les bonnes réponses pour pouvoir se préparer. Dans la liste, en plus des questions sur la Suisse et le Canton, il y aura un volet de rubriques considérées comme "locales", c'est-à-dire portant sur des aspects propres à chaque commune; celui-ci a été élaboré par nos soins et soumis au Canton pour validation.

2. Banneret communal

M. Eric Golaz a fonctionné comme banneret communal pendant de longues années, et nous l'en remercions vivement. Ne pouvant plus assumer cette charge assez physique, nous avons dû trouver une autre personne sur le territoire communal. Nous avons le plaisir de vous annoncer que c'est M. Ahmet Hoxha qui reprendra le flambeau.

D'autre part, les organisateurs de la prochaine édition de la Fête des Vignerons qui se tiendra à Vevey en 2019 nous ont approchés pour que nous leur proposons un banneret durant toute la durée des spectacles, y compris pour les répétitions. Ne pouvant mettre à disposition M. Hoxha, la Commune cherche une personne intéressée au village.

3. Extension des bureaux de l'administration communale

Les travaux d'extension suite à la libération de l'appartement situé au 2ème étage du bâtiment communal ont avancé comme prévu. Il reste des finitions et quelques aménagements mineurs. Les différents postes de travail ont été réinstallés. Les finances et

la police occupent les nouveaux bureaux, et la Municipalité dispose enfin d'une salle de travail ou de conférence. Tout est maintenant plus spacieux et confortable.

4. Candidats à la syndiculture

La liste pour les inscriptions aux élections est ouverte jusqu'au 30 avril, pour un scrutin au 10 juin 2018. Trois Municipaux se sont portés candidats. Il s'agit de MM. Jean-Marc Landolt, Jerome de Benedictis et Eric Maillefer. Nous les remercions d'ores et déjà pour leur engagement.

8. Communications du Bureau

M. Dominique Tavel transmet les remerciements de l'ARASMAC pour le don fait par le Conseil communal aux personnes nécessiteuses d'Echandens.

Dernières votations :

Elections complémentaires à la Municipalité :

Voix rentrées 833, nuls 5, valables 828, blancs 47, majorité absolu 415.

Est élu M. Christian Müller avec 514 voix. A obtenu des voix : M. Daniel Monod, 248 voix.

Nouveau régime financier (CH) :

Majorité avec 863 oui contre 102 non

No Billag (CH) :

Rejeté avec 224 oui contre 769 non

Remboursement soins dentaires (VD) :

Rejeté avec 339 oui contre 642 non

Il demande à l'assemblée de réserver impérativement la date du 2 juin prochain pour la traditionnelle Sortie du Conseil communal et annonce l'envoi prochain de l'invitation formelle.

9. Divers et propositions individuelles

M. Thierry Lambelet en tant que supporter du Neuchâtel Xamax, rappelle que le Président, M. Christian Binggeli, habite à Echandens. A ce titre, celui-ci désire faire le 22 mai une descente à vélo de Neuchâtel à Echandens avec la coupe qui leur sera remis le 21 mai pour fêter la promotion du club en super league. M. Thierry Lambelet souhaite à présent « prendre la température » pour savoir si la Municipalité pense organiser une petite réception à cette occasion, M. Binggeli approchera la Municipalité prochainement dans ce sens.

Mme Doris Laydu fait part d'un souci concernant le parcage à l'école. Les mamans qui viennent chercher leurs enfants à l'école se font « coller » par l'agent de sécurité, vu qu'il n'y a pas assez de places de parc. Certains enseignants se parquent sur le parking d'en bas, malgré le fait qu'un parking leur soit réservé entre les deux collèges. L'agent de sécurité se parque également sur les places visiteurs : tout cela pose problème. Elle suggère de prévoir une zone de dépose des enfants, comme cela se fait devant d'autres collèges. Elle voudrait savoir si quelque chose est prévu à Echandens.

M. Jerome De Benedictis confirme que ce dossier est sur la table de la Municipalité qui voudrait régler la situation car elle est consciente du problème. Néanmoins, il n'y a pas trop de solutions au niveau de la place disponible. Il signale qu'en plus de l'étude d'une solution à ce cas, il y a une réflexion globale en cours concernant les places de parc au village. La Municipalité fera son possible pour trouver des solutions viables et utiles à long terme.

Mme Muriel Andrey rebondit sur le problème des enfants amenés à l'école et rappelle que le Pedibus et éventuellement des patrouilleurs pourraient encourager les parents à laisser leurs enfants aller seuls à pied à l'école.

M. Jerome De Benedictis répond qu'il y a un besoin avéré pour mettre en place un système de patrouilleurs. Cet aspect n'a pour l'instant pas été étudié.

Mme Katharina Zurn rappelle qu'à l'époque il y avait des patrouilleurs (des enfants de 5^{ème} année). Cela a fonctionné bien plusieurs années, mais à un moment donné cette solution avait été abandonnée.

Mme Catherine Paganuzzi a distribué des flyers de la ludothèque qui cherche des bénévoles. Elle invite les Conseillers/ères à venir voir le fonctionnement de la ludothèque et à s'y investir. Elle répond volontiers à d'éventuelles questions.

M. Markus Christen revient sur la communication municipale No. 01/2018 concernant le choix du système de chauffage. Il demande que la commission ad hoc qui s'était prononcée par rapport au crédit des travaux reçoive une information plus précise quant à ces chiffres.

M. Jean-Marc Landolt rappelle que la Municipalité a mandaté des professionnels qui ont élaboré un rapport qui est à disposition au bureau communal. Il n'y a rien à cacher et la communication municipale est simplement un résumé dudit rapport. Il est clair qu'au niveau de l'impact énergétique, il y a un léger avantage pour les pellets par rapport à la consommation électrique. Ceci est essentiellement dû au fait que dans le courant électrique il y a une part de nucléaire. Au niveau des frais d'entretien et de fournitures, il y a par contre un avantage sensible à la géothermie. La grande différence réside dans l'investissement, différence qui représente environ 400'000.-. Le choix de la Municipalité a donc été facile.

Mme Céline Pache, suite au préavis sur l'aménagement de la déchetterie, signale qu'elle ne possède pas de carte déchetterie, malgré le fait qu'elle a toujours habité Echandens. Elle voudrait savoir comment elle peut en obtenir une.

M. Eric Maillefer répond qu'elle peut la demander au bureau communal. Elle peut soit la retirer au bureau soit se la faire envoyer par courrier.

M. Francisco Ruiz revient sur la présentation de Mme Arn et précise qu'elle aurait été plus utile en début de législature. Elle aurait pu se faire, par exemple, à l'intention des nouveaux conseillers une heure avant la première séance, afin d'éviter aux anciens d'entendre ce qu'ils savent déjà.

M. Dominique Tavel répond que cette présentation a été organisée au plus vite. Il y a eu des séances de Conseil annulées et d'autre part, Madame la Préfète ne fait pas ces présentations depuis longtemps et qu'il fallait trouver une date qui lui convienne.

M. Philippe Diserens indique qu'il a pris connaissance dans la presse mardi dernier que le Conseil de l'ERM avait ratifié l'intégration d'Echandens. En même temps paraissait un article concernant une grosse mue prévue pour cette STEP et qui indiquait que ces travaux allaient être financés par les subventions cantonales et fédérales. Mais les coûts liés à l'agrandissement et à la transformation allaient être supportés également par les communes. Il aimerait savoir si ces travaux à venir étaient connus au moment de la présentation du crédit d'étude.

M. Jerome De Benedictis répond que la Municipalité était bien au courant de ces aménagements. Car ces besoins sont ceux qui ont induits la fermeture prochaine de la STEP de Bussigny et obligé le raccordement d'Echandens à celle de Lausanne ou de Morges. Lausanne fait actuellement ces aménagements et Morges les fera quelques années plus tard. La commune a reçu toutes les estimations de coût à l'horizon duquel seront traités les micropolluants qui prennent en compte les investissements et les emprunts bancaires liés à ces aménagements pour les micropolluants. Ils ont été chiffrés et intégrés dans les budgets futurs et le coût estimé du traitement des eaux a été comparé à celui annoncé par la STEP de Lausanne.

La parole n'étant plus demandée, M. Dominique Tavel clôt l'assemblée vers 22h00.

Le Président :



Dominique Tavel



La Secrétaire :



Thérèse Maillefer